

Publié par : juridique
Date de dépôt : 10/09/2026
Date de retrait : 10/11/2026



COMMUNE DE VENELLES

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 08 Septembre 2026
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, PHILIPPE PIERRE, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE ICOVIELLO, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CHRISTIANE TCHAREKLIAN, VALERIE BUSO A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A BERNARD ROUBY, ALAIN SOLAZZI A MARIE SEDANO, JOËL BOUC A ANNIE MOUTHIER.

Délibération n°

N° D2026-149

Objet

DEMANDE AUPRES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL

Exposé des motifs :

Par courrier en date du 08 juillet 2026, le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence a informé les communes de la mise en place d'un dispositif exceptionnel de fonds de concours destiné à soutenir les opérations d'investissement communales ayant fait l'objet d'un mandatement au cours des exercices 2025 et 2026.

Ce dispositif a été instauré afin d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs investissements, dans le contexte de la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole peut en effet attribuer un fonds de concours aux communes membres afin de contribuer au financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement.

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260908-D2026_0149-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2026

Dans ce cadre, il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ce fonds de concours d'un montant maximum de 138 341 € HT et à signer tout document nécessaire à l'instruction du dossier.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5215-26,
Vu le courrier du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 08 juillet 2026 relatif à la mise en place d'un dispositif exceptionnel de fonds de concours,
Considérant l'intérêt pour la commune de solliciter ce dispositif afin de participer au financement de plusieurs opérations d'investissement réalisées sur son territoire ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** la commune de Venelles à solliciter auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'octroi d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant maximum de 138 341 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - Transmettre la présente délibération ainsi que le dossier technique à la Direction de la coopération métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
 - Effectuer toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre de ce soutien financier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services,
Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260908-D2026_0149-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2026